

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016 à 19H00 A CHARLIEU

Présents : M GROSDENIS Henri (arrivé à 19h46), M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes (arrivée à 19h15), Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor (arrivé à 19h42), Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert.

Excusés : Mme DESBOIS Martine, M LOMBARD Jean-Marc, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M MATRAY Jean-Luc, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre d'absents non remplacés	6
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Votes comptabilisés	33

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

M René VALORGE salue la mémoire de M Jean-Claude FRECON, sénateur de la Loire, qui nous a quitté brusquement. Il laissera le souvenir d'un homme simple, engagé pour son territoire et vouant une passion à la vie communale notamment rurale.

Adoption du PV de la séance du 17 novembre 2016 :

Remarque de la commune de St Nizier : afin de donner une meilleure lisibilité aux procès-verbaux en général il convient de limiter le recours au sigle et en cas d'utilisation de veiller à toujours les expliciter. M René VALORGE répond que cela sera intégré aux prochains procès-verbaux mais il est important cependant d'en expliquer la signification aux membres des conseils municipaux.

Compte-rendu des décisions du Président

- Programme d'Intérêt Général Habitat : Accord de subventions pour un total de 4 000 € pour des travaux d'économies d'énergie et une subvention de 1 000 € pour des travaux d'adaptation au logement à la perte d'autonomie. M René VALORGE déplore le peu d'élus présents au dernier comité de pilotage.

- Convention ELLIPPS 2016 : signe une convention de « Prestation d'accompagnement social et professionnel » pour les agents en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) avec l'association ELLIPPS pour l'année 2017 pour un montant de 8 625,24 €.
- Mise à disposition du logiciel Optinet en 2017 : accepte le devis de Plastic Omnium pour un montant de 3 236,45 € HT pour la mise à disposition du logiciel OPTINET pour une durée de 5 mois à partir du 1^{er} janvier 2017.
- Travaux d'accessibilité multi-accueil d'Ecoche : l'entreprise Monat Paysage a été retenue pour un montant de 3 752,50 € HT.
- Travaux d'accessibilité dans la cour de la maison des services et de l'école de musique : l'entreprise Monat Paysage a été retenue pour un montant de 5 562,50 € HT.
- Des travaux d'accessibilité seront réalisés dans la cour du centre administratif pour un montant de 36 586 € HT ainsi que le changement de la porte d'entrée avec une ouverture électrique plus adaptée pour les personnes à mobilité réduite réalisés pour la société Record pour 5 720 €.

Proposition : valider les travaux à réaliser dans la cour.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

CULTURE TOURISME :

Arrivée de Mme Mercedes CARRENO (34 voix)

- **Validation du Projet Culturel Educatif et Scientifique en bibliothèques (PCES)**

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge de la culture et du tourisme, explique qu'à l'occasion du dernier Conseil, le PCES avait été remis à chacune des communes pour avis. Après quelques retouches mineures le document est à valider, il servira de cadre de travail à la médiathèque intercommunale et sera transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Ce document de grande qualité a été réalisé par Patricia LUMINET avec l'appui de Pascale CAIRE HENRY ainsi que l'équipe de la médiathèque et des bénévoles des bibliothèques. Il est intéressant de partager cet état des lieux et ce cadre de travail pour les années à venir.

M Pascal DUBUIS ajoute que tous les événements impulsés par l'équipe médiathèque et le travail en réseau sont entourés d'une dynamique très positive. De plus, ce PCES transmet du courage et de la motivation aux personnels des bibliothèques municipales qui se sentent soutenues.

Proposition : valider le PCES transmis en annexe de la note du Conseil.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Avenant à la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme**

Par une convention signée le 27 novembre 2014, Charlieu-Belmont Communauté a confié les missions de service public d'accueil et d'informations des touristes, de promotion touristique et de coordination des partenaires touristiques de son territoire à l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont administré en EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) depuis le 1^{er} janvier 2014. L'article 4 précise les modalités de financement de l'office de tourisme en prévoyant notamment le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement votée chaque année. Le présent avenant vient modifier le montant de l'avance attribuée en janvier de chaque année, ainsi le 3^e paragraphe de l'article 4 est modifié comme suit :

A compter de 2017, et pour assurer une trésorerie suffisante à l'Office, un acompte de 75 000 € sera versé au début du mois de janvier. Un second acompte correspondant à 50 % de la subvention sera versé au 15 avril et le solde de la subvention sera versé au 15 septembre.

Proposition : autoriser M. le Président à signer l'avenant N°4 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme, la dépense sera prévue au budget 2017.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

L'étude de positionnement et d'aménagement du Muséo'Parc du Marinier sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire ensuite Monsieur Aurélien MOLLARD, directeur de l'office de tourisme, présentera un bilan financier, moral et des projets à venir de l'office de tourisme. Son contrat de travail a été renouvelé par le comité directeur pour une durée de 3 ans. Il a été souligné qu'il effectuait un travail remarquable, très présent auprès des professionnels et investi au-delà de notre territoire. La réorganisation de l'office de tourisme avec l'arrivée d'un directeur ne s'est pas fait sans difficultés et avec des démarches administratives qui lui ont pris beaucoup de temps. De ce fait, il sera plus disponible dans les prochains mois pour se rendre davantage dans les communes.

- **Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de voie verte**

Arrivée de M Jean-Victor THEVENET (35 voix)

Pour le projet de voie verte, une DETR pourrait être sollicitée à hauteur de 400 412 € soit 25 % du projet estimé à 1 601 650 € HT (1 455 700 € en travaux, 73 300 € en matériels/mobilier et 72 650 € en maîtrise d'œuvre).

Par ailleurs, ce projet étant éligible au contrat de ruralité, le Conseil doit se positionner pour faire une demande de financement.

Proposition : autoriser M. le Président à déposer auprès des services de l'Etat une DETR pour le projet de voie verte pour solliciter une aide à 25 % du montant du projet, une demande au titre du contrat de ruralité pour 100 000 € sera aussi sollicitée.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

↳ **ENVIRONNEMENT :**

- **Contrat Jarnossin/Symisoa 2017/2021 demande de subvention sur le poste de technicien pour 2017**

M Joël PALLUET, Vice-Président en charge de l'environnement, explique que sur ce programme certains moyens humains du Symisoa et de Charlieu-Belmont Communauté sont mutualisés. Le poste de technicien de rivière porté par Charlieu-Belmont Communauté et qui intervient à mi-temps sur ce programme est évalué à 28 000 € sur 2017. Une subvention est à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

Proposition : autoriser M. le Président à solliciter une subvention de 16 800 € auprès de l'AELB pour le suivi par le technicien de rivière du Jarnossin. (Parallèlement le Symisoa dépose des dossiers de subvention pour le suivi des actions sur le Sornin et les postes mutualisés).

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Bords de Loire programme 2017**

Dans le cadre du troisième programme Bords de Loire en Roannais 2016-2020, les partenaires financeurs de ce programme sollicités sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire avec un autofinancement de la communauté de communes à hauteur de 12,5 %

En ce qui concerne l'année 2017, il est rappelé que des actions listées ci-après seront soit transversales et menées sous maîtrise d'ouvrage de Roannais Agglomération, et sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté comme indiqué dans la convention de groupement de commandes, soit propres à Charlieu Belmont Communauté

Proposition :

*Accepter les actions du programme Bords de Loire en Roannais pour l'année 2017 prévues en transversalité avec Roannais Agglomération dans le cadre du groupement de commandes sous maîtrise d'ouvrage de Roannais Agglomération et inscrire les budgets correspondants, à savoir :

- Action 1.4 : diagnostic d'exploitation : 21 250 € HT dont 0 € HT d'autofinancement si FEADER*
- Action 1.5 : conseil aux agriculteurs : 5 000 € HT dont 0 € HT d'autofinancement si FEADER*
- Action 1.6 : démonstrations/sensibilisation : 1 700 € HT dont 0 € HT d'autofinancement si FEADER*
- Action 2.1 : restauration écologique des Gourds : 25 000 € HT dont 2 500 € HT d'autofinancement
- Action 3.5 : lutte contre la Jussie: 120 000 € HT dont 20 100 € HT d'autofinancement
- Action 6.1 : Communication transversale : 7 500 € HT dont 1 238 € HT d'autofinancement
- Action 6.2 : Journées pédagogiques : 12 500 € HT dont 1 563 € HT d'autofinancement
- Action 7.1 : Coordination/animation générale : 74 000 € HT dont 0 € HT d'autofinancement

*Accepter les actions du programme Bords de Loire en Roannais pour l'année 2017 à mener en propre par Charlieu Belmont Communauté et inscrits les budgets correspondants, à savoir :

- Action 2.5 : amélioration du fonctionnement de la frayère de Pouilly : 10 000 € HT dont 2 000 € HT d'autofinancement
- Action 3.2 : lutte contre la Renouée 36 140 € HT dont 10 842 € HT d'autofinancement
- Action 3.3 : lutte contre la renouée création pépinière de saules : 9 500 € HT dont 2 000 € HT d'autofinancement
- Action 5.2 : Entretien courant des sites : 29 260 € HT dont 28 216€ HT d'autofinancement
- Action 5.4 : Aménagements de confort : 1 000 € HT dont 900 € HT d'autofinancement
- Action 7.2 : Animation interne du programme ½ tps TR : 35 000 € HT dont 8 000 € HT d'autofinancement

Proposition : Approuver l'engagement des actions du programme Bords de Loire en Roannais pour l'année 2017 d'un montant total de 387 850 € HT, autoriser M. le Président à solliciter, pour l'année 2017, des subventions auprès des différents partenaires financeurs et dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2017.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- Un courrier a été envoyé à la Roannaise de l'eau concernant des travaux engagés sur la commune de La Bénisson Dieu sans consultation préalable du Maire. Mme Christiane LONGERE fait remarquer le même problème sur la commune de Briennon avec des travaux importants qui doivent être faits par les particuliers dans des délais très courts. Une démarche sera renouvelée auprès de la Roannaise de l'eau pour que les élus locaux soient associés en amont de toute décision qui les concerne.

Arrivée de M Henri GROSDENIS (36 voix)

- **Tarifs Assainissement Non Collectif (ANC) 2017**

Proposition : maintenir les tarifs pour 2017 comme suit afin de maintenir une équité de traitement des redevables sur le territoire quel que soit le moment où sont fait les diagnostics :

Type d'installation	Type de contrôle	Coût unitaire
Neuve et à réhabiliter	Contrôle de conception/implantation	110 €
	Contrôle de bonne exécution	57 €
	Contre-visite de bonne exécution	57 €
Existante	Diagnostic de bon fonctionnement	94 €
	Contrôle périodique	94 €
	Diagnostic de mutation (vente)	94 €

PENALITES	
Non respect du contrôle de conception/implantation	110 €
Non respect du contrôle de bonne exécution	57 €
Non respect du diagnostic de l'existant	188 €
Non respect du contrôle périodique	188 €

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- Tarifs pour la valorisation des boues 2017

Rappel : les tarifs 2015 (maintenus en 2016) avaient été revus à la baisse comme suit : part fixe = 9,1 € part variable 0,1929 €.

Une analyse a été faite afin d'étudier une nouvelle proposition d'ajustement à la baisse pour 2017.

Excédent reporté de 2015 = 194 780,97 €

La baisse de la redevance en 2016 implique une consommation de l'excédent estimée à 45 000 € sur l'exercice 2016. Le marché reconduit en juin étant n'ayant pas subi de forte hausse malgré l'intégration de la gestion d'une quantité de boues plus importante, l'exercice 2016 devrait à nouveau être excédentaire.

Il est donc proposé de faire à nouveau une baisse de la redevance boues sur l'exercice 2017 ce qui aura pour conséquence de consommer un peu plus de cet excédent mais permettra aux communes qui n'avaient pas anticipé ce transfert d'appliquer une hausse plus faible à l'usager voir de la diminuer pour d'autres.

Proposition de 8,5 € part fixe et 0,19 € part variable (tarifs 2016 : 9,10 et 0,1929)

La consommation de l'excédent sera donc d'environ 52 000 € sur 2017.

Mme Isabelle DUGELET fait remarqué que depuis la mise en place du nouveau marché des boues, l'épandage est réalisé 2 fois par an au lieu d'une, ce qui n'est pas économique. Néanmoins, il est rappelé que le marché prévoit une rémunération sur le volume des boues après traitement ainsi le prestataire n'a aucun intérêt à transporter des boues trop liquides. M Jérémie LACROIX fait remarqué que ces tarifs n'ont pas été vu préalablement en commission.

Proposition : valider le tarif suivant part fixe = 8.5 € part variable 0,19 €.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 1

- Choix du prestataire pour l'étude préalable aux transferts de compétences eau et assainissement

M Joël PALLUET, Vice-Président en charge de l'environnement explique que le Conseil Communautaire avait délibéré pour lancer la consultation à savoir :

Un marché comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme de l'étude doit permettre de :

- Caractériser les services existants (états de lieux détaillé et diagnostic)
- Définir la qualité de service attendue pour tous les services
- Évaluer la qualité actuelle des services au regard du service type attendu
- Définir, pour chaque service existant, les améliorations et les aménagements à réaliser ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de qualité du service type attendu et mesurer leur impact sur le prix du service
- Évaluer pour 2 à 3 scénarios de transfert :
 - o Les conséquences techniques, financières, humaines et juridiques pour les collectivités, pour atteindre l'objectif de qualité du service type attendu
 - o L'impact du transfert sur le prix du service
 - o Proposer un calendrier détaillé de mise en œuvre

L'objectif de **la tranche conditionnelle** est d'accompagner les structures gestionnaires et le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre effective des compétences.

Le bureau d'étude doit s'appuyer sur les instances communautaires déjà constituées pour simplifier, conforter et valider sa méthodologie, ses propositions et son travail. Le cahier des charges précise ainsi les instances de travail au sein de Charlieu Belmont Communauté (groupe projet Loi NOTRÉ, la commission mutualisation, l'Assemblée des Maires, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et le Conseil...).

Cette étude est le préalable nécessaire au transfert de compétences eau et assainissement et sera complétée ultérieurement par un schéma directeur d'eau intercommunal et un schéma directeur d'assainissement intercommunal.

M Joël PALLUET ajoute que Nicolas MATTRAY fait actuellement un état des lieux auprès de toutes les communes pour recenser leurs moyens affectés (temps agent, personne en charge du technique mais aussi de l'administratif, coût de la facturation, temps des élus bénévoles) car cela va être demandé par le bureau d'études.

Le Conseil Communautaire a autorisé le Président à retenir l'offre la mieux-disante dans la limite de 80 000 € HT hors tranche conditionnelle (rappel l'étude porte sur les 2 volets eau et assainissement) après examen de la commission d'ouverture des plis. Le résultat final de la consultation après analyse des offres est communiqué au Conseil. L'offre de SECUNDO est retenue pour un montant total de 88 990 €.

Tranche ferme : Phase 1 = collecte des données et état des lieux = 66 310 € HT
Phase 2 = diagnostic et perspectives = 13 420 € HT
Phase 3 = étude du transfert de compétence = 4 280 € HT

Tranche conditionnelle : Phase 4 = accompagnement dans la mise en œuvre du transfert = 4 920 € HT

M Jérémie LACROIX ajoute qu'un appui juridique serait nécessaire sans doute notamment sur les questions de reprise des contrats. M Joël PALLUET répond que cela n'est pas exclu. Mme Christiane LONGERE demande si les projets en cours seront étudiés par le bureau d'études, naturellement ce sera le cas dans le cadre de la phase diagnostic.

Proposition : autoriser le Président à retenir l'offre de SECUNDO pour un montant de 88 990 €.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

DECHETS :

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal de St Germain la Montagne**
Au 1^{er} janvier 2016 une convention de mise à disposition (modifiée au 1^{er} avril 2016) d'un agent de St Germain la Montagne (M Jean Noël AUGAY) pour le service déchets ménagers avait été validée. Il y a lieu de la renouveler aux mêmes conditions (remboursement selon le coût horaire).

Proposition : autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de St Germain la Montagne à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour 1 an.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Renouvellement convention avec l'Etablissement et Service d'Aide par la Travail (ESAT) de Charlieu**
Le conseil communautaire avait validé cette année le projet de convention entre la Communauté de Communes et l'ESAT ADAPEI de la Loire qui prévoit la mise à disposition d'un poste de travail entre le 22 février et le 31 décembre 2016. Les missions dévolues concernent le service déchets ménagers (déchetterie, plateforme, encombrants, points d'apport volontaire). Un agent de la collectivité est désigné référent technique. La contrepartie du travail est fixée à 9,79 € HT de l'heure. Un avenant est utile à chaque prestation. Le recours à ces prestations a été effectif notamment cette fin d'année, il y a lieu de renouveler cette convention pour l'année 2017.

CONVENTION ESAT - Service déchets - Année 2016

Période	Nb heures	Total payé TTC
22 au 26 fév	25	293,70
11 et 18 mars	36	422,93

13 sept au 1er oct	102	1198,30
4 au 29 oct	136	1597,73
2 nov au 3 déc	159	1867,93
6 au 17 déc	64	751,87
TOTAL		6132,46

Taux horaire HT 9,79

Proposition : autoriser M. le Président à signer la convention avec l'ESAT ADAPEI de la Loire pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017. Le Président reçoit délégation pour valider les conventions particulières de missions.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

M Henri GROSDENIS explique qu'avec David BALTHAZARD ils font actuellement un tour de toutes les communes de l'ex-canton de Belmont afin d'expliquer aux secrétaires de mairies la future facture des ordures ménagères et de voir les améliorations possibles pour limiter les coûts pour les communes elles-mêmes.

ENFANCE JEUNESSE :

- Tarifification 2017 accueil de loisirs, séjour

Mme Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge du service à la population, explique que la commission enfance jeunesse réunie le 5 décembre s'est attachée à travailler sur la tarification afin de proposer une tarification conforme aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour percevoir la Prestation de Service Ordinaire (20 000 €/an), et l'enveloppe Aide aux temps libre (5 000 €/an), mais également pour mettre en cohérence la tarification enfants et ados. Elle ajoute qu'il est important de suivre les recommandations de la CAF. M Robert FRACHISSE constate un écart important de tarifs pour les activités spécifiques selon les quotients familiaux. Mme Christiane LONGERE fait observer qu'une tarification avec les quotients familiaux a le mérite d'avantager les familles plus nombreuses et donc qu'une réduction à partir du 2nd enfant crée un 2nd avantage. Il faudrait en tenir compte pour les réflexions futures.

Proposition : fixer les tarifs 2017 de l'accueil de loisirs, des séjours, activités passerelles et activités spécifiques comme indiqués dans l'annexe qui sera jointe à la délibération.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- Perspectives de développement de la ludothèque dont renouvellement du Contrat Unique d'Insertion à 26h hebdomadaires

➤ BILAN 2016

Augmentation du nombre d'adhérents...36 en 2015, 41 en 2016

Accueil de 2 agents à 22h/semaine (un en janvier, l'autre en septembre). Malgré leur efficacité, les résultats attendus ne sont pas à la hauteur des attentes suite à une succession de problèmes rencontrés : arrêt d'un agent depuis l'été, problème avec le logiciel Lulo.

Des temps de formation, d'adaptation des personnes et d'articulation des tâches à réaliser avec l'élaboration d'outils pour travailler ensemble ont été nécessaires.

La mise en jeu des jeux (anciens et récents) est presque terminée.

Un courrier d'information sur la mise en place des tournées sera adressé à toutes les structures et mairies

Le budget d'investissement : un ludobus pour un montant de 44 500€ avec une subvention de 35 600€ de la CAF. Des achats de jeux pour un montant de 25000€ (11 627,16€ en 2016 + 13 372,84€ en 2017) avec une subvention de 20 000€

de la CAF. Travaux pour l'aménagement d'un lieu de stockage pour un montant de 20 457,36€ avec une subvention de 9 837 € de la CAF.

Coût prévisionnel annuel de fonctionnement lié au véhicule (gasoil, assurance, entretien, amortissement...) à partir de 2017 : environ 10 000€. Prévoir de communiquer à l'assurance une valeur de chargement du véhicule (5 000 €).

> **Organisation des tournées** (structures existantes et potentielles) : livraison et récupération les semaines avant et après chaque période de vacances selon un planning envoyé à l'avance.

Les circuits ci-dessous sont établis de manière provisoire et seront réajustés en fonction des réservations, des adhésions, du trajet...

CIRCUIT 1 :

Belmont – Ecoche (2) – Cuinzier (3) – Jarnosse (1) – La Gresle (2) – Sevelinges (2) - Le Cergne (1) – Belmont

Ecoche : Multi-accueil – Ecole publique + périscolaire

Cuinzier : Micro crèche – Ecole publique + périscolaire – Ecole privée + périscolaire

Jarnosse : Ecole publique + périscolaire

La Gresle : Ecole publique + périscolaire – Ecole privée

Sevelinges : Ecole publique + périscolaire

Le Cergne : Ecole publique + périscolaire

CIRCUIT 2 :

Belmont – Mars (1) – Villers (1) – St Hilaire (1) – Boyer (1) – Ressins (1) – Nandax (1) – Vougy (4) – Belmont

Mars : Ecole publique + périscolaire

Villers : Ecole publique + périscolaire

St Hilaire : Ecole privée + périscolaire

Boyer : Ecole privée + périscolaire

Ressins : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Nandax : Ecole publique + périscolaire

Vougy : Multi-accueil - Ecole publique – Ecole privée + périscolaire

CIRCUIT 3 :

Belmont – St Denis de Cabanne (4) – Chandon (1) – Charlieu (5) – St Nizier S/Charlieu (3) – Pouilly S/Charlieu (3) – Briennon (4) - La Bénisson Dieu (1) - Belmont

St Denis de Cabanne : Micro crèche – ALSH (MJC) + périscolaire – Ecole publique – Ecole privée

Chandon : Ecole publique + périscolaire

Charlieu : Multi-accueil – ALSH (MJC) – Ecole publique + périscolaire – Ecole privée + périscolaire - Hôpital

St Nizier S/Charlieu : Ecole publique – Ecole privée - périscolaire

Pouilly S/Charlieu : Micro crèche – ALSH (AFR) – Ecole publique + périscolaire

Briennon : Micro crèche – ALSH (MJC) – Ecole publique + périscolaire – Ecole privée + périscolaire

La Bénisson Dieu : Ecole publique + périscolaire

> **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Concernant les emprunts et retours de jeux : ils se font uniquement sur rendez-vous à l'espace services intercommunal ou auprès du ludobus selon le planning de tournées établi.

Inscriptions : lors de l'inscription, une cotisation annuelle par structure est due selon le tarif fixé par le conseil communautaire. La cotisation est valable pour une année, de date à date, avec une interruption au mois d'août.

Prêt de jeu : pour les structures et associations du territoire de Charlieu Belmont Communauté :

Un prêt de 3 jeux par structure est consenti pour une période de 5 semaines maximum.

Un prêt de 2 jeux supplémentaires peut être consenti, en fonction des disponibilités.

Pour un évènement ludique de courte durée, une structure ou une association peut emprunter 10 jeux maximum (en tenant compte de l'emprunt en cours et en fonction des disponibilités) pour une période d'un week-end voire une semaine maximum.

Pour les garderies périscolaires du territoire, les jeux empruntés doivent être rendus avant une période de vacances.

Pour les écoles du territoire :

- un prêt de 5 jeux est consenti, pour une période de 5 semaines maximum, pour les écoles à 2 classes.

- un prêt de 2 jeux par classe est consenti, pour une période de 5 semaines maximum, pour les écoles d'au moins 3 classes (dans la limite de 10 jeux par école).

Les jeux empruntés doivent être rendus avant une période de vacances.

Pour les structures et associations extérieures au territoire :

Un prêt de 10 jeux maximum est consenti (en fonction des disponibilités) pour une période d'un week-end voire une semaine maximum.

> MODIFICATION DU TARIF

La commission propose un tarif unique à 40€ par an. (25€ en 2016)

> CONTRAT CUI

Contrat actuel :

Du 11/01/2016 au 10/01/2017

CUI à 22 heures hebdomadaire

Reste à charge de la collectivité : 349,43€ par mois

Pour poursuivre le développement de la ludothèque, il est demandé le renouvellement un contrat pour un an, avec un passage à 26 heures, conformément aux possibilités offertes.

Contrat :

Du 11/01/2017 au 10/01/2018

CUI à 26 heures hebdomadaires

Reste à charge de la collectivité : 430,02 par mois

Propositions : valider l'organisation de tournées du ludobus pour 2017, les modifications du règlement intérieur (à joindre à la délibération), le tarif 2017 de la ludothèque ainsi que le renouvellement du contrat CUI à hauteur de 26h pour 1 an.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Convention territoriale globale** : Un questionnaire a été remis à chaque commune afin de réaliser un état des lieux du fonctionnement des CCAS. Il est à retourner au plus tard début janvier.

- **Convention pour le transport avec la commune de Belmont de la Loire**

Comme chaque année une convention de mise à disposition des bus communaux (23 et 30 places) avec le chauffeur de Belmont de la Loire est à reconduire. Un tarif unique pour les bus serait de 0.40 € au km jusqu'à 2000 km et 0.45 au-delà. Pour la consommation le tarif est de 1.40 € par litre (pour une consommation de 15 litres au 100 km pour le bus 23 places et 18 litres au 100 pour le 30 places) et les frais de personnel sont remboursés sur la base de la dépense réelle.

Proposition : autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition et bus et agents communaux avec la commune de Belmont de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour un an.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Prêt du véhicule intercommunal 9 places**

Pour 2016 un projet de convention a été validé par le Conseil Communautaire, il avait pour objet la mise à disposition du véhicule 9 places de la Communauté de Communes, pour des sorties ponctuelles organisées par une structure d'accueil enfance ou jeunesse financée par la Communauté de Communes.

Le montant de la mise à disposition est évalué à :

- 0,32 € du km

- 0,10 € du km pour l'amortissement du véhicule

- 1,35 € par litre pour une consommation de 7 litres pour 100 km pour le carburant

Une facture annuelle est établie par la Communauté de Communes.

Si la structure met du carburant dans le véhicule, le montant est déduit de la facture sur présentation d'un justificatif.

Peu d'utilisation sur 2016 : 1 fois l'Association Familles Rurales et 1 fois le multi-accueil d'Ecoche.

Proposition : Autorise le Président à conventionner avec les structures demandeuses sur la base d'une convention type à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour un an.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- Demande de subvention complémentaire pour le Point Accueil Ecoute Jeunes

- Bilan de l'année scolaire 2015/2016

De septembre 2015 à Juillet 2016 : 44 jeunes lors de 133 rendez-vous, et 11 parents lors de 11 rendez-vous.
+ rencontre dans les établissements scolaires et structures d'éducation populaire : 207 jeunes de 12 à 19 ans.

- Bilan début d'année scolaire 2016/2017

De septembre à Novembre 2016 : 22 jeunes lors de 37 rendez-vous.
+ rencontres dans les établissements scolaires et structures d'éducation populaire : 203 jeunes de 12 à 19 ans.

- Bilan de janvier à Novembre 2016

De janvier 2016 à Novembre 2016, le PAEJ a reçu : 48 jeunes lors de 142 rendez-vous.
+ rencontres dans les établissements scolaires et structures d'éducation populaire : 410 jeunes de 12 à 19 ans.
La structure a élargi son champ d'intervention (ex : Maison Familles Rurales de Vougy) et l'activité du « cocon » se développe également.

Comme le Bureau l'avait conseillé à la MJC, des demandes de financements complémentaires ont été sollicitées : l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le crédit mutuel vont apporter leur soutien en 2017. Néanmoins pour 2016 la structure devra faire face à un déficit financier c'est pourquoi elle sollicite une aide exceptionnelle de 2 500 €.

Depuis la mise en place du « Cocon » dans les locaux au-dessus de la pharmacie mutualiste les demandes ont fortement augmenté. Ils font un travail qui est indispensable sur le territoire.

Proposition : accorder une aide exceptionnelle de 2 500 € à la MJC de Charlieu destinée au PAEJ.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- Mise à disposition d'un agent communal de Villers pour l'accueil de loisirs intercommunal

Un agent communal en CUI à Villers depuis peu, travaillait auparavant sous contrat pour les périodes de vacances à l'accueil de loisirs intercommunal. Afin de poursuivre cette collaboration et dans un souci de mutualisation une convention de mise à disposition avec la commune de Villers pourrait être validée pour les heures qu'elle pourrait encore effectuer pour la Communauté (dans le cadre de son CUI à 26h).

Proposition : autoriser M. le Président à signer une convention de mise à disposition d'un agent communal avec la commune de Villers pour l'année 2017 (remboursement des heures effectuées déduction faite des aides reçues par la commune sur ce poste).

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

↳ FINANCES :

- Décisions modificatives :

1. Budget principal : pour ré-imputation comptable des dépenses et recettes sur les travaux des Halles (suite de la convention déjà validée entre la Communauté et la ville de Charlieu)

INVESTISSEMENT							
dépenses				recettes			
OP 18	2318	Médiathèque	- 127 720,00 €	OP 18	1341	Médiathèque - DETR	- 11 205,00 €
OP 18	2317	Médiathèque	76 420,00 €	OP 18	13241	Médiathèque - Participation Ville de Charlieu	- 31 540,00 €
	458101	Opération sous mandat	51 300,00 €		458201	Opération sous mandat (DETR)	11 205,00 €
					458201	Opération sous mandat (participation Ville Charlieu)	31 540,00 €
Total			0,00 €	Total			- €

Proposition : approuver la décision modificative du budget principal présentée ci-dessus.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

2. Budget OM Charlieu : ajout des amortissements pour des achats de composteurs anciens, et ré-imputation de travaux anciens à la demande du Trésor Public.

FONCTIONNEMENT							
dépenses				recettes			
				Chap. 042	777	Amortissement vte composteurs	324,00 €
				Chap. 70	7087	Rbt de frais	- 324,00 €
Total			0,00 €	Total			- €
INVESTISSEMENT							
dépenses				recettes			
OP 10	2188	Autres immobilisations corp.	- 324,00 €				
Chap. 040	13918	Amortissement vte composteurs	324,00 €				
Chap. 041	2313	Intégration travaux	42 304,03 €	Chap. 041	2318	Intégration travaux	42 304,03 €
Total			42 304,03 €	Total			42 304,03 €

Proposition : approuver la décision modificative du budget déchets ménagers Pays de Charlieu présentée ci-dessus

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Validation des transferts de charges entre budgets**

BUDGET PRINCIPAL			
MANDATS			
6532-020	Remboursement frais de mission SPANC - transfert de compétence eau et assainissement	TP CHARLIEU	400,00 €
65548-020	Participation 2016 au Budget ADS	TP CHARLIEU	8 646,00 €
TITRES			
70872-020	Rbt du Budget EJ - Ménage + Sandrine + Séverine - 2016	TP CHARLIEU	18 252,94 €
70872-020	Rbt du Budget DM CHARLIEU - pour personnel affecté	TP CHARLIEU	27 450,00 €
70872-020	Rbt du Budget SPANC - pour eau et énergie	TP CHARLIEU	400,00 €
70872-020	Rbt du Budget SPANC - pour fournitures adm	TP CHARLIEU	500,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - eau, énergie	TP CHARLIEU	500,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - fournitures administratives	TP CHARLIEU	500,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - frais télécommunication	TP CHARLIEU	250,00 €
70872-020	Rbt du Budget SCOT - pour fournitures adm	TP CHARLIEU	450,00 €
70872-020	Rbt du Budget SCOT- pour personnel affecté	TP CHARLIEU	17 588,87 €

BUDGET ENFANCE JEUNESSE

MANDATS

6215-01	Frais de ménage (Sylvie, Laurence) + Sandrine + Séverine - année 2016 - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	18 252,94 €
---------	---	-------------	-------------

BUDGET SPANC

MANDATS

6061	Fournitures eau et électricité - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	400,00 €
6064	Fournitures administratives - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	500,00 €

TITRES

7087	Rbt du Budget ADS - pour personnel affecté	TP CHARLIEU	10 532,92 €
7087	Rbt du Budget ADS - pour eau, énergie	TP CHARLIEU	300,00 €
7087	Rbt du Budget BOUES - pour personnel affecté	TP CHARLIEU	13 646,70 €
7087	Rbt du Budget BOUES - pour eau, énergie	TP CHARLIEU	100,00 €
7087	Remboursement frais de mission Budget principal - transfert de compétence eau et assainissement	TP CHARLIEU	400,00 €

BUDGET BOUES

MANDATS

6061-01	Fournitures eau et électricité - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	100,00 €
6215-01	Personnel affecté (Nicolas) - Rbt au Budget Spanc	TP CHARLIEU	13 646,70 €

BUDGET DM CHARLIEU

MANDATS

6215-01	Personnel affecté Cédric BASSI sur 2016 (80% puis 100%) - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	27 450,00 €
---------	---	-------------	-------------

TITRES

7087-06	Rbt du Budget ADS - Personnel affecté (Franck)	TP CHARLIEU	3 428,55 €
---------	--	-------------	------------

BUDGET SCOT

MANDATS

6064-01	Fournitures administratives - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	450,00 €
6215-01	Personnel affecté - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	17 588,87 €

BUDGET ADS			
MANDATS			
60612-01	Eau, énergie - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	300,00 €
6215-01	Personnel affecté - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	10 532,92 €
6215-01	Personnel affecté - Rbt au Budget DM CHARLIEU	TP CHARLIEU	3 428,55 €
60612-01	Eau, énergie - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	500,00 €
6064-01	Fournitures administratif - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	500,00 €
6262-01	Frais Télécommunication - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	250,00 €
TITRES			
74751-01	Participation Communautaire 2016	TP CHARLIEU	8 646,00 €

Proposition : approuver les transferts financiers entre budgets tels que présentés ci-dessus.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

AMENAGEMENT :

- Rappel : transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le transfert du PLU à l'intercommunalité est prévu par le législateur. Ce transfert est automatique au 27 mars 2017 sauf opposition des communes comme suit : entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peuvent délibérer contre ce transfert = minorité de blocage. Est envoyé avec la note du Conseil Communautaire, la réponse des services préfectoraux concernant la possibilité de se doter d'un PLUi valant Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). La réponse est malheureusement négative et met en avant l'idée que le périmètre d'un SCOT devrait, à l'avenir, couvrir au moins 2 EPCI.

Si le transfert automatique de la compétence est constaté au 27 mars prochain, il y a lieu de noter que les documents d'urbanisme communaux existants (PLU ou équivalents) continuent d'être applicables jusqu'à ce que le futur PLUi soit opposable (autour de 2022). Toutes les modifications ou révisions de ces documents communaux seront à la charge de la Communauté en attendant. Et considérant que la législation de l'urbanisme est très mouvante, les modifications et révisions sont de plus en plus rapprochées, les documents d'urbanisme doivent plus souvent être retouchés.

Toujours en cas de transfert, l'engagement dans une élaboration de PLUi ne sera pas immédiat. Une étape préalable indispensable devra être réalisée et validée : elle consiste en la définition d'une charte précisant le rôle du Maire (DPU, prise d'arrêt...), le rôle dévolu aux conseils municipaux (sur les zonages, les règlements...), le fonctionnement de la conférence des Maires sur ce sujet. Enfin il convient de souligner que le PLUi permet une approche par secteur.

- Avis PLU de Sevelinges

M Marc LAPALLUS, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que ce sujet a été traité lors du Conseil d'octobre mais trop en amont, il y a lieu de reprendre la délibération comme suit :

Le PLU de la commune de Sevelinges a été approuvé par délibération le 14 avril 2011. La commune a décidé de réaliser une modification simplifiée du document. La commune avait inscrit dans son document d'urbanisme une réserve foncière sur des parcelles dans le but de construire une extension des équipements scolaires en construisant une salle d'évolution. Le projet ayant été déplacé et la construction étant achevée, il est nécessaire de lever l'emplacement réservé sur les 3 parcelles, celui-ci n'ayant plus de raison d'être.

Proposition : après analyse par la commission SCoT et le service Application du Droit des Sols (ADS), un avis favorable peut être émis

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Avis sur la modification simplifiée du PLU Belmont de la Loire**

M Marc LAPALLUS, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que le PLU de la commune de Belmont de la Loire est en révision depuis le 29/12/2010.

Ce nouveau document d'urbanisme devrait être arrêté dans le premier semestre 2017.

La présente modification simplifiée est relative à la suppression de l'emprise au sol de l'emplacement réservé N°2. Suite à l'approbation du PLU en 2004, et en raison de l'évolution des projets urbains, la commune a constaté l'absence d'intérêt à conserver cet emplacement réservé dans la mesure où le projet qui l'avait motivé ne sera pas réalisé. Il devait permettre l'agrandissement de l'école publique.

Proposition : Après analyse des documents, un avis favorable peut être émis.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Avis sur le SCOT Roannais**

Comme prévu à l'article L 143-20 du code de l'urbanisme, le SCOT du Bassin de Vie du Sornin et donc Charlieu Belmont communauté doit émettre un avis sur l'arrêt du projet de révision du SCOT du Roannais en tant que « personnes publiques associées ».

Les principaux objectifs de cette révision ont été :

- Le renforcement du rôle intégrateur du SCOT (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schéma Régional de Cohérence Ecologique...)
- La précision et l'adaptation du SCOT sur les thématiques environnementales (Trame verte, corridors, énergie renouvelable...)
- Et la promotion d'une gestion économe de l'espace

Lors du lancement de la révision de son document, le Syndicat du SCOT avait spécifié sa volonté de ne pas modifier les droits en foncier attribué par secteur lors de cette révision.

Pour rappel dans son document approuvé en avril 2012 le SCOT du Roannais avait prévu 360 ha pour le foncier (sauf Economique) pour la période 2012-2030 sur l'ensemble du SCOT. Dans le document de 2016, il est affiché une diminution soit pour la période 2012- 2030 : 314 ha soit en moyenne 16,5 ha/ an

Le SCOT du Roannais a attribué les droits par secteur. Ensuite l'enveloppe devait être répartie par commune au prorata du nombre d'habitants selon le recensement INSEE du 1/01/2012.

L'enveloppe de logement prévue d'ici 2030 sera séquencée en deux périodes : 2012-2020 puis 2020-2030.

Prescription définit dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT concernant les objectifs chiffrés par secteur :

Prescription						
Objectifs chiffrés et rythme de consommation par type d'occupation du sol et secteurs						
	Pays de la Pacaudière	Plaine roannaise	Côte roannaise	Monts de la Madeleine	Pays de Perreux	Total
Le résidentiel (entre 2012 et 2030)	41 Ha soit 2,2 Ha/an en moyenne	145 Ha soit 7,6 Ha/an en moyenne	61 Ha soit 3,2 Ha/an en moyenne	46 Ha soit 2,4 Ha/an en moyenne	21 Ha soit 1,1 Ha/an en moyenne	314 Ha

La typologie des communes du SCOT du Roannais est la suivante :

- La polarité d'agglomération comprenant les communes de rang 1 : Roanne, Riorges, Mably et le Coteau.
- Les polarités de rang 3 :
 - Renaison (rang urbain)
 - La Pacaudière, Saint Just en Chevalier (rang ruraux)
- Le reste des communes étant défini comme :
 - Communes intermédiaires ou périurbaines,
 - Communes rurales
 - Communes soumises à la loi Montagne.

En comparaison sur 10 ans l'enveloppe du SCOT du Bassin de Vie du Sornin permet 73.88 ha soit une moyenne de 7,4 ha /an.

Les nouveaux documents du SCoT du SYndicat d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement du Roannais (SYEPAR) ont donc été modifiés afin de prendre en compte les nouveaux documents supra, les évolutions des périmètres intervenues en 2014, la préservation des ressources en eau, la préservation des espaces de biodiversité, l'adaptation au changement climatique.

Il a été également intégré une modification de la stratégie d'aménagement commercial en mettant en œuvre d'un DAAC (document d'aménagement artisanal et commercial)

Proposition : Après analyse des documents, il en ressort que l'ensemble des modifications est cohérent, c'est pourquoi il est proposé d'émettre un avis favorable au projet du SCoT du SYEPAR.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

ECONOMIE :

Convention pour la mise à disposition d'un local pour les permanences d'Initiative Loire

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie, explique que par délibération en date du 18 février 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'occupation précaire au profit de l'association Initiative Loire pour l'occupation d'un local au sein du centre administratif de Charlieu-Belmont Communauté. Cette convention d'occupation précaire à titre gratuit arrivant à échéance au 31 décembre 2016, il est proposé de la renouveler dans les mêmes conditions et ce pour une durée d'1 an.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la convention d'occupation précaire à titre gratuit à passer avec l'association Initiative Loire pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

De nombreuses entreprises ont déjà pu bénéficier d'un prêt d'honneur qui doit être remboursé par la suite. Il est important que les mairies communiquent sur ce type d'aides en mairies, présence tous les vendredis matins à la Communauté de Communes (bilan : 9 dossiers concernant notre territoire en 2016 ; 10 en 2015 ; 13 en 2014 ; et 179 depuis 10 ans).

Proposition : autoriser M. le Président à signer une convention avec Initiative Loire pour l'année 2017.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Convention d'occupation précaire pour les Tissages de Charlieu (LTC) à compter du 1^{er} janvier 2017, renoncement aux indexations de loyers sur le précédent bail

L'entreprise les Tissages de Charlieu occupe depuis le 1^{er} janvier 2008, un atelier d'une surface d'environ 660 m² dans un bâtiment de 1 480 m² situé rue HC Rouiller et Bd Thiers à Charlieu appartenant à la Communauté de Communes et abritant également ses locaux techniques.

Le bail commercial règlementant cette location arrivant à échéance au 31 décembre 2016, il conviendrait de prévoir la suite. Après un entretien avec Monsieur BOEL, dirigeant de l'entreprise LTC, il serait opportun de poursuivre cette location au 1^{er} janvier 2017 par une convention d'occupation précaire d'une durée maximum de 5 ans.

Proposition : approuver la convention d'occupation précaire à passer avec l'entreprise Les Tissages de Charlieu pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 (le loyer de 792 euros TTC par mois reste inchangé mais révision prévue) et donc autoriser M. le Président à signer cette convention.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Par ailleurs pour des raisons de conjoncture économique difficile pour l'entreprise à l'époque, il n'a pas été pratiqué de révision du loyer depuis 2009, date de la première révision prévue.

Proposition : le bail commercial arrivant à échéance au 31 décembre 2016, il est demandé au Conseil Communautaire de renoncer au rappel de révision du loyer depuis le 1^{er} janvier 2009.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Prévoir de leur demander de mettre en ordre les extérieurs.

DIVERS :

Demande de subvention régionale pour la maison médicale de Charlieu

Concernant le projet de maison médicale sur Charlieu, nous sommes dans l'attente de l'avant-projet chiffré mais d'ores et déjà Charlieu Belmont Communauté peut se positionner pour solliciter une subvention de la Région à hauteur de 200 000 € (sur un projet de l'ordre de 450 000 € HT + acquisition 100 000 €). La Région ne finance pas la maîtrise d'œuvre. Une présentation des 2 projets de maisons de santé de Pouilly sous Charlieu et Charlieu a été faite à la Vice-Présidente Régionale en charge de la santé. Les élus régionaux ont fait observer que les 2 projets de maisons médicales sont chacun finançables mais qu'il faut envisager un partenariat et veiller au développement d'outils communs dans les 2 établissements (ex logiciels).

Proposition : autoriser M. le Président à solliciter le financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 200 000 € pour le projet de maison médical sur Charlieu.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Projet santé de Belmont** : M Jean-Luc MATRAY rappelle aux conseillers que Lien en Roannais a répondu à un appel à projet lancé par l'ARS et a proposé pour Belmont la création d'un centre de santé avec des médecins salariés. Le Conseil se positionne favorablement pour louer l'étage de l'ancien siège administratif de Belmont sur la base de la valeur locative et après déduction de l'amortissement des travaux prévu par Lien en Roannais (+ de 100 000 € HT).

Choix du prestataire pour le contrôle des équipements sportifs et aires de jeux

La commission d'ouverture des plis s'est réuni le 12 décembre pour finaliser l'analyse des offres. A noter que 4 offres ont été reçues, et les critères retenus sont

- la valeur technique de l'offre, pondérée à 30 %
- Le prix de la prestation, pondérée à 70 %
 - Valeur technique de l'offre : la note méthodologique est une pièce contractuelle du marché, à ce titre, les informations et dispositions renseignées dans ce document engageant contractuellement le titulaire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l'exécution de ses prestations. La valeur technique sera appréciée en fonction de l'analyse de la note méthodologique dont les éléments seront notés comme tels :
 - Calendrier d'exécution des prestations : noté sur 5 points
 - Qualification professionnelle et références : notée sur 10 points
 - Modèle de rapport de vérification : noté sur 5 points
 - Rationalisation des déplacements et émission des Gaz à Effets de Serre : noté sur 10 points
 - Valeur prix : pour appréhender le critère du prix de la prestation, il sera tenu compte du montant indiqué par le candidat dans le bordereau des prix unitaires valant détail quantitatif estimatif pour l'analyse des offres.

4 candidats ont soumis une offre : SPORTEST, PRESANCE EXPERTISES, BUREAU VERITAS et SCMS.

Bordereau de prix unitaire complet

Désignation	PRESANCE EXPERTISES
<i>Cages de football fixes</i>	11,20 €
<i>Cages de football amovibles</i>	11,20 €
<i>Cages de handball fixes</i>	11,20 €
<i>Cages de handball amovibles</i>	11,20 €
<i>Paniers de basket-ball fixes</i>	9,80 €

<i>Paniers de basket-ball amovibles</i>	9,80 €
<i>Paniers de basket-ball relevables</i>	9,80 €
<i>Buts de rugby</i>	11,20 €
<i>Skate-parks</i>	29,70 €
Murs d'escalade	175,00 €
<i>Aires de jeux éléments simples</i>	9,70 €
<i>Aires de jeux intermédiaires</i>	10,30 €
<i>Aires de jeux complexes avec hauteur</i>	11,80 €
<i>Parcours de santé/parcours sportifs</i>	9,70 €
<i>Fixations des agrès de gymnastique</i>	12,40 €
<i>Agrès de gymnastique</i>	9,80 €
<i>Matériel amortissant</i>	12,40 €
<i>Terrains multisports</i>	29,80 €
<i>Poteaux de tennis</i>	9,80 €
<i>Poteaux de volleyball</i>	9,80 €
	415,60 €
	83,12 €
	498,72 €

Proposition : retenir l'entreprise PRESANCE EXPERTISES qui présente l'offre la mieux-disante et qui est proposée par la commission d'ouverture des plis après analyse et classement des offres.

Les 1ers contrôles commenceront début 2017, les référents sur chaque commune seront contactés par le prestataire pour que le planning des interventions soit fixé.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- Résultat de la consultation pour la Gestion Electronique des Documents

5 collectivités se sont groupées pour cette consultation (Charlieu-Belmont Communauté, Chandon, Charlieu, Belmont de la Loire et Vougy), après réception de 3 offres et les candidats ont été reçus jeudi 8 décembre pour faire une démonstration de leur outil. A l'issue de celle-ci, une analyse des offres est présentée au Conseil.

Bordereau des prix unitaire de Elan Bureautique

Bordereau des prix unitaires				
Integration au marché entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017				
Fourniture et maintenance Logiciel GED			Loyer mensuel HT Option courrier	Total mensuel HT
Structures	Strats par habitants	Loyer mensuel HT PESV2		
Charlieu-Belmont Communauté	2600-5000	264,80	122,42	387,22
Charlieu	2600-5001	264,80	122,42	387,22
Belmont de la Loire	1500/2599	199,20	100,43	299,63
Chandon	de -601 à 1499	90,40	44,60	135,00
Vougy	de -601 à 1499	90,40	44,60	135,00
	-600	69,55	20,85	90,40
Montant Total HT		979,15	455,32	1434,47
Montant TVA		195,83	91,06	286,89
Montant TTC		1174,98	546,38	1721,36

Si des communes sont intéressées, elles peuvent bénéficier des mêmes tarifs jusqu'à la fin de l'année, cependant il est préférable d'intégrer le dispositif le plus rapidement possible car les loyers mensuels sont répartis sur 5 ans.

Proposition : Valider l'offre d'Elan Bureautique

Chacune des 5 collectivités doit désormais confirmer rapidement ce choix.

- **Maintenance informatique** : Après consultation, la société Performance propose la mise en place d'une infogérance du parc informatique pour un coût de 11 400 € TTC/annuels.

Proposition : retenir l'offre de Performance pour la maintenance du parc informatique avec un système infogérance au tarif annoncé ci-dessus.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **Motion sur l'offre publique scolaire** : Suite à la rencontre, du 8 décembre dernier, organisée à Charlieu à l'initiative de M. l'Inspecteur en charge de la circonscription Roanne Est, un projet de motion a été proposé par les élus. Ils tiennent à souligner la solidarité entre les communes et l'attachement à leurs écoles communales. Mme Isabelle DUGELET ajoute que les communes sont engagées pendant 3 ans sur leur projet éducatif local (PEDT). M Marc LAPALLUS déplore que les réflexions de l'académie se basent essentiellement sur les demandes des enseignants à ne plus avoir de classe à multi niveaux et non dans l'intérêt des enfants.

Proposition : adopter la motion avec les modifications proposées.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 1

Prochains conseils :

- 19/01/2017 à 18 H 30 : Présentation étude Muséo'Parc, intervention de M Aurélien MOLLARD.
- 09/02/2017 : Débat d'orientation budgétaire
- 16/03/2017 : Vote des budgets.